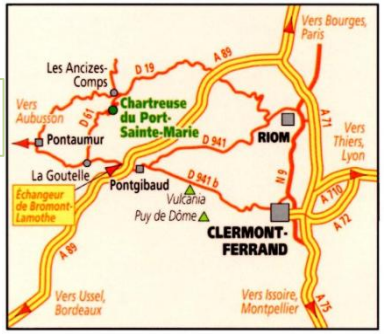
Situation de la Chartreuse

45° 54' 32" Nord
2° 48' 07" Est



Renseignements et envoi du bulletin d'inscription:
Jacqueline Rossignol
36 bis, avenue du Mont Dore, 63110, Beaumont
Tél: 06 83 80 80 66
Email : chartreuse.psm @wanadoo.fr
http://chartreuse-psm.fr/Chartreuse

Bulletin d'inscription

Participant : Adulte ☐ **Enfant** ☐

Nom :……

Prénom :……

Adresse :……,

C.P.:……Ville :……

Tél :……

Email :……

A renvoyer avant le 29 mai 2027

Un concours, des expositions

❑ **Le concours :**

«Les quatre saisons en Combrailles»

❑ **Qu'est ce que c'est ?**

Ce concours artistique proposé par l'association des Amis de la Chartreuse Port Sainte Marie en partenariat avec l'ORACLE a pour objectif de faire découvrir, de participer à la mise en valeur du site patrimonial, du cadre naturel de la chartreuse Port Sainte Marie et aussi de participer à l'animation culturelle des Combrailles.

Cette année, l'association vous propose de parcourir au fil des saisons les Combrailles à la découverte de la chartreuse mais aussi des espaces naturels ou patrimoniaux du territoire que les chartreux ont marqué de leur empreinte pendant cinq siècles

Les œuvres sélectionnées par le jury seront exposées sur le site durant la période estivale et, au fil de l'année, dans différents lieux culturels des Combrailles.

❑ **Quand et comment participer?**

Proposer une création artistique correspondant au thème: « **«Les quatre saisons en Combrailles»**

Le type de création est libre : peinture, dessin, collage, sculpture, photographie gravure…. Ce concours s'adresse à tous, artistes débutants ou plus avertis, enfants comme adultes.

Dépôt des créations au plus tard le 29 mai 2026 sur le site de 14h30 à 17h
(sinon prendre contact)

MONUMENT HISTORIQUE

La Chartreuse de Port Sainte Marie

À 3,5kms des Ancizes

Inscription et dépôt des œuvres au plus tard le 29 mai 2027

CONCOURS ARTISTIQUE





LES QUATRE SAISONS EN COMBRAILLES





Peinture, Photographie



ORACLE
63230 CHAPDES-BEAUFORT chartreuse.psm@wanadoo.fr
tél. 06-83-80-80-66 http://chartreuse.psm/Chartreuse

RÈGLEMENT DU CONCOURS:

«Les quatre saisons en Combrailles»

Article 1 : Réaliser une création artistique
Peinture, dessin, collage, photographie, sculpture, gravure…… en accord avec le thème :

«Les quatre saisons en Combrailles»

Article 2 : Les participants
Le concours est ouvert à tous : enfants et adultes.

Article 3 : Présentation des œuvres

Encadrement :

Les œuvres doivent être présentées avec un encadrement correct (minimum cache clous ou baguettes américaines, pinces interdites) ou sur une base stable. Ne seront acceptées que les œuvres munies d'un système d'accrochage efficace et adaptable à différents supports d'accrochage, (pitons et cordelette résistante), les fixations métalliques sont interdites.

Identification :

L'œuvre devra être signée.
Le verso de l'œuvre comportera en lettres majuscules les noms/prénoms, le titre ainsi que les coordonnées de l'artiste et éventuellement le prix de vente.

Article 4 : Droit d'inscription
Le montant du droit d'inscription est fixé à 1**0 euros pour les adultes.** Il est à régler par **chèque libellé à l'ordre de Les amis de la chartreuse Port Ste Marie** accompagné du bulletin d'inscription au concours.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 29 mai 2027.
Les candidats ne s'étant pas acquittés du droit d'inscription à la participation au concours ne pourront prétendre à exposer une œuvre.

Article 5 : Assurance
L'artiste est entièrement responsable de sa création.
L'association des Amis de la chartreuse décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol, casse, dégâts, incendie ou tout autre détérioration durant le dépôt, le transport, le stockage, le montage, le démontage des œuvres lors de la période de sélection comme des temps d'exposition. L'artiste, s'il le souhaite, peut contracter une assurance personnelle**.**

Article 6 : Dépôt des œuvres
Les participants doivent impérativement remplir la fiche d'inscription jointe au règlement.
les œuvres seront déposées :
Au plus tard le 29 mai2027 auprès de l'association, une permanence sur le site sera assurée de 14h à 17h.

Article 7 Le jury
Il sera composé des représentants des Amis de la chartreuse, de l'ORACLE.

Article 8 : Engagement des artistes
Les participants ne recevront aucune rémunération au titre de leur participation à ce concours
Le participant s'engage si son œuvre est sélectionnée à la rendre disponible jusqu'à fin octobre 2028 pour permettre de la diffuser dans les expositions organisées sur la région des Combrailles.
Il s'engage à la fin de ce délai à venir retirer son œuvre. Aucune œuvre ne sera expédiée au frais de l'organisateur.

Article 9 : Cadre de l'utilisation des œuvres
La participation au concours implique l'autorisation pour l'association des Amis de la chartreuse d'utiliser les images des œuvres dans le cadre de la promotion d'un prochain concours, pour publication, diffusion papier ou sur le site de l'association et les réseaux sociaux.

Article 10 : Il ne peut y avoir de vente dans le cadre des expositions. Les personnes intéressées par une œuvre doivent contacter directement l'artiste.
Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité

Le non-respect d'une des conditions énumérées ci-dessus entraînera le refus de l'œuvre.